DEPARTEMENT DE L'ILLE-ET-VILAINE
CANTON DE VITRÉ-EST
COMMUNE DE LA CHAPELLE ERBRÉE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
Mercredi 8 juillet
à 20h00

Date de convocation :
Le 02/07/2026
Date d'affichage :
Le 02/07/2026

En exercice	15
Présents	14
Votants	15

Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture d'**ILLE-ET-VILAINE** au titre du contrôle de légalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213500614-20260708-99_DE05_0807-DE

REUNION N°06/2026
DATE 08/07/2026
DELIBERATION N°05

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE ERBREE

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE ERBREE
Légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de : Monsieur TRAVERS Joël, Maire

Étaient présents :
TRAVERS Joël, LEGRAND Maryvonne, CHEDEMAIL Daniel, MOREAU Marie-Cécile, SANIARD Franck, CHAMALBIDE Christian, DUFRENE Mickaël, BODIOU Evelyne, FERRÉ Anita, BORDAIS Emmanuel, COURTAIS Stéphanie, GODELOUP Manuella, TAVERNE Cédric, LOTH Martial

Pouvoir :
BRETON Magali donne pouvoir à MOREAU Marie-Cécile

Absente excusée :

Secrétaire de séance : DUFRENE Mickaël

OBJET : URBANISME : CONVENTION DE SERVITUDE ENTRE ENEDIS ET LA COMMUNE DE LA CHAPELLE ERBRÉE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal :

L'Etude de la visitation à Rennes a été sollicitée par la société ENEDIS afin d'établir un acte notarié relatif à l'implantation d'une installation électrique sur une parcelle appartenant à la commune de la Chapelle Erbrée, cadastrée section ZN 241, lieu-dit la Grenouillette.

À la demande de la société d'ENEDIS, **et à ses frais exclusifs**, il convient de procéder à la régularisation administrative et juridique de cette opération, par la signature d'un acte authentique

Il est demandé au Conseil Municipal

- D'approuver la convention de servitudes entre la société d'ENEDIS et la Commune de la Chapelle Erbrée
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarial

À l'unanimité des présents et représentés le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** la convention de servitudes entre les soussignés la société ENEDIS et la commune de la Chapelle Erbrée représentée par Joël TRAVERS, Maire – Convention C06 annexée
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarial

Pour extrait certifié conforme et exécutoire
Le Maire
Joël TRAVERS

MAIRIE de LA CHAPELLE-ERBRÉE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
★ (I.-et-V.) ★